Informations de base

1994/0042(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix secteur du sucre et des betteraves **Subject** 3.10.06.07 Sucre	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	1781	1994-07-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0010	Résumé
07/03/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/1994	Vote en commission		
19/04/1994	Débat en plénière		
27/07/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/07/1994	Fin de la procédure au Parlement		
30/07/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0042(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0197/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0009	29/03/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0262/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0247-0269	21/04/1994	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0010	31/01/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0388/1994 JO C 148 30.05.1994, p. 0049	24/03/1994	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1994/1873
JO L 197 30.07.1994, p. 0011 Résumé

Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix secteur du sucre et des betteraves

1994/0042(CNS) - 31/01/1994 - Document de base législatif

PRIX AGRICOLES 1994/95: Il est proposé de maitenir les prix d'orientation à leur niveau de la campagne précédente, soit: -vins de types RI, RII et AI: 3,17 ECUS/% vol/hl; -vins de type RIII: 51,47 ECUS/hl; -vins de type AII: 68,58 ECUS/hl; -vins de type AIII: 78,32 ECUS/hl.

Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix secteur du sucre et des betteraves

1994/0042(CNS) - 27/07/1994 - Acte final

Ce règlement a été formellement adopté le 27/07/94. Il est applicable depuis le 01/08/94, à l'exception des dispositions relatives au remboursement des frais de stockage, applicables rétroactivement depuis le 01/07/94.